

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS354

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----  
**ARTICLE 36**

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« le financeur »

les mots :

« les organismes financeurs ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel